



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Commission de recours du Conseil de la magistrature  
CP 364, 1870 Monthey

---

## Registre des liens d'intérêts

### Formulaire individuel

**Nom :** Bittel

**Prénom :** Emanuel

## Règlement de la Commission de recours du Conseil de la magistrature (ReCoReM) du 28 mai 2021

### Art. 24

#### Principe

Les membres, les suppléants et les greffiers de la Commission de recours publient leurs liens d'intérêts.

### Art. 25

#### Contenu

1. Le registre des liens d'intérêts des membres, des suppléants et des greffiers de la Commission de recours indique :
  - a) leur(s) activité(s) professionnelle(s) principale et accessoire(s), le cas échéant leur(s) employeur(s) ;
  - b) leur appartenance aux organes de direction ou de surveillance de corporations, entreprises, établissements ou fondations de droit privé ou de droit public ;
  - c) les fonctions qu'ils occupent au sein de commissions ou d'organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantionale ou intercommunale ;
  - d) leur affiliation à un parti politique.
2. Les modifications sont annoncées dès qu'elles se produisent.

Liens d'intérêts	Activité/fonction	Employeur, corporation, entreprise, établissement, fondation, commission ou organe / parti politique	Observations
Activité(s) professionnelle(s) principale(s)	<i>Rechtsanwalt</i>	<i>Kanzlei Dr. Otto + Aron Pfammatter</i>	—
Activité(s) professionnelle(s) accessoire(s)	<i>Lehrbeauftragter</i>	<i>Universität Bern</i>	
Appartenance aux organes de direction ou de surveillance de corporations, entreprises, établissements ou fondations de droit privé ou de droit public	<input checked="" type="checkbox"/>		
Fonctions occupées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale	<input checked="" type="checkbox"/>		
Affiliation à un parti politique	<input checked="" type="checkbox"/>		
Remarques :			
Lieu et date : <i>Brienz, 11.11.2022</i>		Signature : 	